



GEMENG  
HABSCHT

# AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal  
et de développement urbain

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes personnes intéressées que le dossier relatif au

**Projet de modification ponctuelle du PAP « Wëllersak »  
au lieu-dit « Wëllersak » à Eischen  
pour modifier la fenêtre de construction des lots 13 et 14,  
introduit par le bureau d'urbanisme Pact s.à.r.l.  
pour le compte de l'Administration communale de Habscht**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la commune de Habscht pendant la période du **27 janvier 2024 au 26 février 2024** inclusivement. Le dossier peut également être consulté sur le site internet de la commune ([www.habscht.lu](http://www.habscht.lu), sous «Raider Online»).

Le présent avis est également publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 27.01.2024.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la commune de Habscht **avant le 27 février 2024**, sous peine de forclusion.

Eischen, le 26 janvier 2024

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins  
Le Secrétaire Le Bourgmestre

  
Paul Reiser



  
Serge Hoffmann

Administration  
Communale

Place Denn  
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

[www.habscht.lu](http://www.habscht.lu)